



Syndicat National de l'Education Physique
Fédération Syndicale Unitaire
Académie de LILLE

Cher(e) collègue,

Tu trouveras dans ce courrier le **résultat définitif de ta demande** de mutation, 1^{ère} affectation ou réintégration, à l'issue de la FPMA du mouvement intra-académique EPS qui s'est tenue le vendredi 14 juin 2019.

Pendant dix jours, les commissaires paritaires du SNEP-FSU ont fourni un travail approfondi sur le projet de mouvement pour que le droit à mutation de tous soit assuré dans le respect des règles communes, des vœux et barèmes de chacun.

La qualité du mouvement et la satisfaction des demandeurs sont en grande partie déterminées par le nombre de postes offerts au mouvement.

De ce point de vue, le mouvement 2019 conjugue des difficultés par un nombre de postes vacants offerts inférieur au nombre d'entrants par des mesures de carte scolaire en nombre élevé.

Ainsi, nous sommes intervenus, lors de la préparation, pour que soient injectés dans le mouvement intra 2019, 2 postes susceptibles d'être libérés, 2 postes bloqués stagiaires, participant ainsi à l'amélioration du mouvement.

Le vendredi 14 juin 2019, lors de la FPMA EPS, l'administration n'a pas réinjecté de postes mais a déplacé les 2 supports stagiaires permettant ainsi à 2 candidats d'être améliorés dans leur affectation. Nous ne sommes pas totalement satisfaits d'une telle décision car cela prive le mouvement intra d'un nombre conséquent de mutations en établissement.

Le SNEP-FSU et ses élus sont résolus à continuer d'exercer dans les FPM et CAP le contrôle démocratique pour lequel la profession les a mandatés.

Ensemble, soyons déterminés à défendre le paritarisme.

C'est la garantie collective du respect des droits de chacun et de tous, ce que le gouvernement s'apprête à supprimer avec son projet de réforme de la fonction publique.

Cordialement,

Les Commissaires Paritaires du SNEP-FSU LILLE

Groupe de Travail
révision d'affectation :
Jeudi 27 juin
Date limite d'envoi des
demandes de
révision au DPE –
Rectorat :
jeudi 20 juin

N'oubliez pas de
renvoyer au SNEP-FSU
LILLE **vos courriers et**
pièces justificatives

TITULAIRES EN
ZONE DE
REPLACEMENT
Sur décision unilatérale
de l'administration, le
groupe de travail des
affectations à l'année
des TZR ne sera pas
réuni.

Défense des
personnels
Promotion du
service public

Pour que
l'Education
nationale
redevienne une
priorité :

renforçons
notre outil de
défense
collective,
le syndicat.

Syndiquez-
vous,
FAITES
ADHERER au
SNEP-FSU

C'est la voie de
l'efficacité
pour vous et
pour tous.



TABLEAU COMPARATIF: PROJET DE MOUVEMENT ET RESULTATS APRES FPMA

A la lecture du tableau, vous comprendrez tout l'intérêt du paritarisme et du travail des commissaires paritaires SNEP-FSU Lille.

	PROJET		FPMA		SOLDE
TOTAL DES DEMANDEURS	329		327		
DEMANDEURS VOLONTAIRES					
MUTES	243	49.84%	242	50.15%	soit + 0.31%
MUTES OBLIGATOIRES :	86	52.43%	85	51.83%	
ENTRANTS	74		73		
ATP	2		2		
MCS	10		10		
MUTES VOLONTAIRES	78	47.57%	79	48.17%	+ 1 soit + 0.60%
EXTENSION	20	23.26%	16	18.82%	- 4 soit - 4.18%
TAUX DE SATISFACTION		32.09%		32.65%	+ 0.56%

BILAN DES AMELIORATIONS OBTENUES PAR LE SNEP-FSU

Nombre de collègues qui ont bénéficié d'une amélioration et d'une rectification de barème en Groupe Travail Intra	54
Nombre de collègues mutés au projet et obtenant un meilleur rang de vœu en FPMA	14
Nombre de collègues non mutés au projet et mutés en FPMA	2

EPS	Modifications réalisées par le rectorat suite à l'intervention du SNEP-FSU LILLE après diffusion du projet	Nombre de mutés	%
2019	16 avant la FPMA + 2 pendant la FPMA = 18	164	10.97%

Nombre de postes proposés par le SNEP-FSU à réinjecter dans le mouvement (postes bloqués pour les stagiaires, postes cachés ou libérés tardivement)	Nombre de postes transférés par l'administration	Nombre de collègues obtenant une amélioration de leur affectation suite à ce transfert
4	2	2

2018/2019	Phase inter 2019	Phase intra 2019		2019/2020
Nombre de TZR	Nombre de TZR sortants	Nombre de TZR stabilisés en établissement	Nombre de TZR nouvellement nommés	Nombre de TZR
160	12	27	42	157

Le travail intensif des élus SNEP-FSU y compris durant leurs soirées et week-end, a consisté pour l'essentiel à vérifier, corriger et améliorer les projets de l'administration pour satisfaire le mieux possible chaque demandeur et obtenir des mutations supplémentaires, dans le respect des règles communes d'affectation, des vœux et barèmes de chacun.

C'est bien l'action syndicale et ce travail qui permettent de **garantir à chacun ses droits et d'améliorer les situations individuelles**. En effet, seul le travail exhaustif de vérification et d'amélioration du projet informatique mené par les élus et l'examen contradictoire en FPMA garantissent à chacun et à tous l'égalité de traitement. **Lors de la FPMN EPS du mouvement INTER, les élus nationaux ont réalisé 368 modifications représentant près de 14,5% des candidatures !**

Au niveau académique du mouvement INTRA, la FPMA EPS de Lille a rétabli dans leurs droits pas moins de 18 collègues, soit 10.97% des mutés.

Transparence et contrôle démocratique exercés par les élus des personnels sur les actes de gestion individuelle et collective sont au cœur de la démarche du SNEP-FSU.

Les élus du SNEP-FSU sont déterminés à défendre vos droits et le paritarisme qui les garantit.

Renforçons le syndicat, notre outil de défense collective.

SYNDIQUEZ-VOUS !!



ADHEREZ ET FAITES ADHERER AU SNEP-FSU !!

CHACUN POUR TOUS !!